

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 juin 2019
Date et heure de la séance : 26 juin 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
Nombre de présents : 18
Absents avec procuration : 5
Absentes : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Philippe CRESPIEN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Jean-Marc MIGUET procuration à Mme Sylvie FABRON - M. Philippe PACHECO procuration à M. Hervé PRONONCE.

Absents : Mmes Josiane BEUREL - Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/06/26/004

OBJET : Demande de Fond de soutien métropolitain pour le projet de création du nouveau pôle restauration scolaire (groupe scolaire Henri Barbusse).

Monsieur PRESLE expose au Conseil Municipal que, suite à la délibération validée par le conseil métropolitain du 15 février 2019, les communes du territoire ont la possibilité de solliciter un fond de concours auprès de la métropole pour la réalisation de projets d'investissements communaux.

Les projets éligibles sont, uniquement, des bâtiments communaux recevant du public. Chaque commune de la métropole peut proposer un ou plusieurs projets dans la limite financière définie selon le nombre d'habitants du territoire. La commune du Cendre peut à ce titre bénéficier d'une dotation de 90 000€ maximum mobilisables en 2019 et 2020.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal de solliciter le fond de soutien métropolitain pour le projet de construction nouveau pôle restauration scolaire basé au groupe scolaire Henri Barbusse.

Monsieur PRESLE indique que la commission « finances » au cours de sa séance du 18 juin 2019 a émis un avis favorable sur ce dossier et, il invite le Conseil Municipal à bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint aux finances :

- à solliciter le fond de soutien métropolitain pour le projet de restaurant scolaire Henri Barbusse.
- à constituer le dossier de demande (plan de financement et note descriptive) et à signer tous les documents afférents à cette de demande.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,



Jacqueline Bolis
Jacqueline BOLIS.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 2 juillet 2019
Reçu en Préfecture le 2 juillet 2019

Le Directeur Général des Services,

Jeremy Fontfreyde
Jeremy FONTFREYDE.